

Madame, Monsieur,

Afin d'entamer et préparer cette nouvelle période de l'année qui va être décisive en terme de vœux d'orientation et d'affectation, je viens vous apporter les informations suivantes :

- ❖ Pour ce 2nd semestre, **les saisies des vœux d'orientation définitifs et des vœux d'affectation** se feront une nouvelle fois via le Service en ligne par **EDUCONNECT**. <https://teleservices.education.gouv.fr/>
- ❖ Le service en ligne est ouvert à partir du 5 avril pour consultation des offres de formation des lycées.
- ❖ Vous devez utiliser vos codes Educonnect. Si vous avez des difficultés pour vous connecter, vous pouvez contacter le secrétariat du collège : 0090023b@ac-toulouse.fr ou au 0561603282. Vous pouvez également obtenir de l'aide en ligne sur le site du ministère de l'Education Nationale.
- ❖ En cas de difficulté pour saisir vos vœux, un poste informatique pourra être mis à votre disposition au collège, en prenant rendez-vous avec le secrétariat.

Vous devez effectuer avant le 24 mai 2024 délai de rigueur 2 saisies :

1. La saisie par les familles des vœux définitifs d'Orientation « SLO » via EDUCONNECT (onglet Orientation) est ouverte et devra être réalisée avant le 24 mai délai de rigueur.

A noter : le redoublement n'est pas une voie d'orientation et ne peut constituer un choix d'orientation

- Dans le service en ligne orientation « Orientation » puis « Phase définitive », la famille saisit une ou plusieurs voies d'orientation parmi : 2nd générale et technologique, 2nd professionnelle, 1^{ère} année de CAP (la sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence).
Attention : vous devez valider votre saisie pour qu'elle soit bien prise en compte.
- Les conseils de classe du 2nd semestre pour les classes de 3^{ème} se dérouleront à partir du 3 Juin 2024. Un avis sur les vœux d'orientation que vous aurez saisis sera donné (favorable, réservé ou défavorable).
- ❖ Les parents devront accuser réception de cet avis à l'issue des conseils de classe et au plus tard le 7 juin 2024.
- 2 situations peuvent se présenter à l'issue des conseils de classe:
 - Les propositions sont conformes aux demandes de la famille, le chef d'établissement le notifie à la famille, la proposition devient décision d'orientation
 - Les propositions ne sont pas conformes aux demandes de la famille, le chef d'établissement reçoit la famille pour l'informer des propositions du conseil de classe et recueillir ses observations. A l'issue de cette concertation, le chef d'établissement prend une décision d'orientation et la notifie à la famille.
En cas de désaccord de la famille, elle a la possibilité de faire appel dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception de notification de décision prise par le chef d'établissement.

Aussi, des vœux d'affectation en établissement dans le service en ligne Affectation « SLA » :

2. La saisie par les familles des vœux d'Affectation via EDUCONNECT (onglet Affectation) ouvrira le 6 mai et devra être réalisée avant le 24 mai délai de rigueur.

- ❖ La famille peut formuler jusqu'à 15 vœux (10 en Académie et 5 en Nationaux)
- ❖ Les vœux sont formulés par ordre de préférence. L'application favorisera l'affectation sur le vœu de rang le mieux classé. (Il n'y a plus de Bonus pour le 1^{er} vœu depuis 2017)

❖ Il existe 2 barèmes :

- « Sans notes » : concerne l'affectation en 2nd GT qui est basée essentiellement sur la zone géographique d'habitation (lycée de secteur)
Il est indispensable de renseigner la « zone géographique », c'est ce qui garantit l'affectation sur son lycée de secteur.
- « Avec notes » : pour les 2nd Professionnelles principalement

Demande de dérogation : pour un lycée autre que son lycée de secteur

- La demande se fait via un formulaire à demander au collège, avec le motif à préciser. Cette demande sera traitée dans la limite des places disponibles après inscription des élèves résidants dans le secteur et sous réserve de l'autorisation de l'Inspecteur d'Académie.
 - **Les critères définis par le ministère de l'Education nationale sont :**
 - 1- Les élèves en situation de handicap ;
 - 2- Les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
 - 3- Les boursiers sur critères sociaux ;
 - 4- Les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2024;
 - 5- Les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité ;
 - 6- Les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ;
 - 7- Autre motif.
- Cependant, il est fortement recommandé de formuler tout de même un vœu sur son lycée de secteur.

❖ Les notifications d'affectation en lycée vous seront communiquées par l'établissement le 26 juin 2024 et seront consultables dans le service en ligne Affectation « SLA ». Les inscriptions en lycée débiteront alors selon les informations qui vous seront communiquées.

✓ **Résumé du calendrier général**

Calendrier	Onglet : Orientation après la 3 ^{ème} Déroulement de la saisie des choix définitifs d'orientation et des réponses aux propositions du conseil de classe du 3 ^{ème} trimestre	Onglet : Affectation après la 3 ^{ème}
A partir du 05/04/2024		Je découvre les formations disponibles en académie et en France.
Jusqu'au 24/05/2024 	Phase définitive : dialogue avec le conseil de classe ; classer par ordre de préférence les grandes voies d'orientation : 2 ^{nde} GT, 2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} année de CAP, Statut scolaire ou apprentissage	Je formule mes demandes de formation : jusqu'à <u>10 vœux académiques et 5 vœux nationaux</u>
Après le 3 juin 2024	Réponse du conseil de classe à l'issue des conseils qui auront lieu à partir du 3 juin. Les parents accusent réception avant le 7 juin.	Mon dossier est en cours de traitement.
A partir du 26/06/2024		Tour principal : Je consulte le résultat de mes demandes.
A partir du 27/06/2024		Inscription en lycée Rencontres avec les familles des élèves sans affectation : 2 nd tour d'affectation en fonction des places vacantes

Avec l'ensemble des équipes, je reste disponible pour vous accompagner à formuler les meilleurs choix d'orientation et d'affectation pour vos enfants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Principale,
C.LOURME